

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR

TECHNIQUES ET SERVICES
EN MATERIELS AGRICOLES

Niveau 5

PUBLIC CIBLÉ / PRÉ-REQUIS

- Être âgé de 16 et 29 ans
- Jeunes titulaires d'un BAC.
- Jeunes déclarés aptes par la Médecine du travail.
- Aimer le travail en extérieur, disposer d'une bonne aptitude physique aux travaux manuels.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- L'entrée en formation est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage.
- La demande d'inscription est à faire auprès du CFA.
- Capacité possible d'accueil du CFA.
- Inscription après la rentrée possible conditionnée selon l'avancée pédagogique de la formation.

VOIE DE FORMATION

- Formation initiale par apprentissage

MODALITE DE VALIDATION

- Le diplôme est délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire



OBJECTIF DE LA FORMATION

Ce technicien supérieur spécialisé dans l'utilisation, la maintenance et l'après-vente de matériels agricoles est capable d'identifier les besoins en matériel des exploitants agricoles pour améliorer les rendements et la qualité de la production. Il est chargé de la gestion des matériels : leur mise à disposition, leur adaptation aux innovations technologiques et réglementaires...

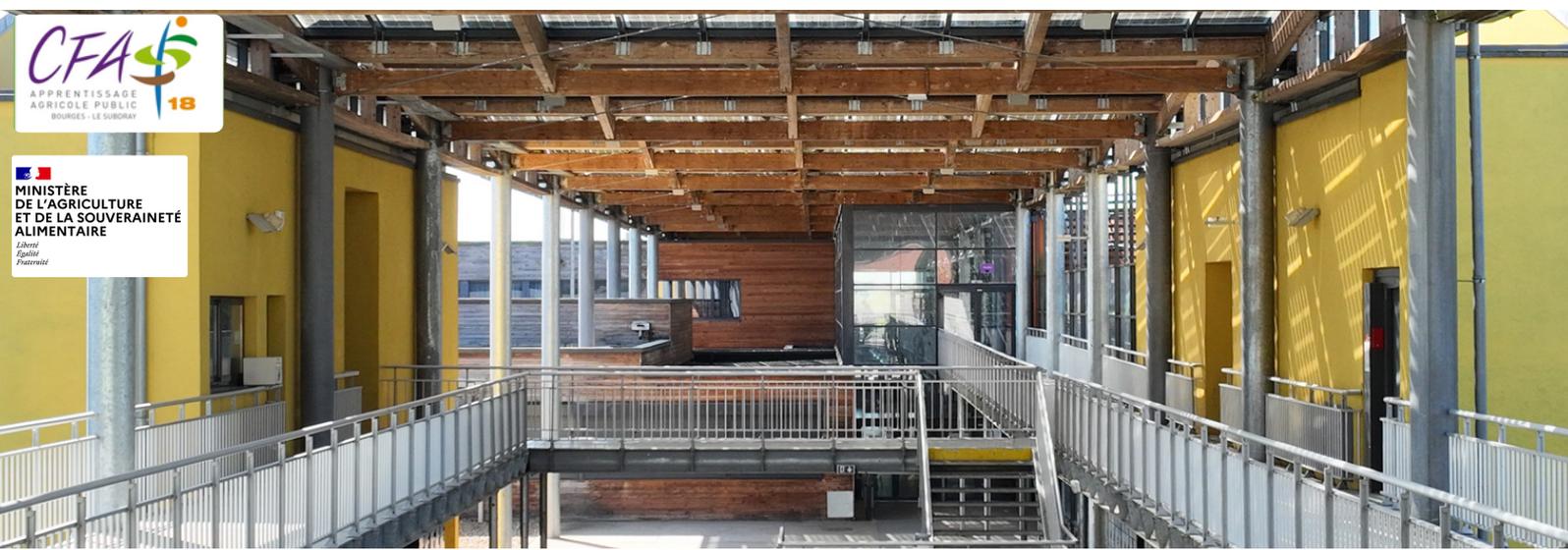
MÉTHODES PÉDAGOGIQUES



- En présentiel avec :
 - Cours théorique en salle et des salles informatiques
 - Etudes de cas concrets
 - Travaux pratiques sur le site en utilisant les plateaux et ateliers techniques.
- Mise en situation professionnelle sur le site de l'employeur
- Accompagnement individuel des apprentis et suivi régulier en entreprise
- Individualisation du parcours de formation : élaboration d'un Plan Individuel de Formation après entretiens et tests de positionnements.
- Suivi individuel par le référent parcours pour l'accompagnement de l'apprenti et l'entreprise.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

- Accompagnement Personnalisé Individuel
- Présence d'une Référente Handicap à temps plein dans le centre
- Partenariat avec des structures adaptées : CFAS, MDPH, URAPEDA...
- Locaux adaptés



PRINCIPAUX CONTENUS DE LA FORMATION ET DISPOSITIF D'ÉVALUATION

ÉPREUVES/MODULES	Coefficient	CCF	EPT	Unité	Heures/ semaine
Culture générale et expression	2		1 EPT commune écrite	U1	4 h
Anglais	2	2 CCF		U2	4 h
Mathématiques	2		1 EPT commune écrite	U31	2 h 30
Sciences physiques et chimiques appliquées	2	2 CCF (pratique)		U32	2 h 30
Diagnostic ou mise en oeuvre	3	1 CCF (pratique)		U4	2 h 30
Analyse agrotechnique	4		1 EPT commune écrite	U51	6 h + semaine bloquée
Modélisation du comportement du matériel					4 h
Analyse juridique, économique et managériale	2		1 EPT commune écrite	U52	4 h
Activités en milieu professionnel	2		1 EPT commune orale	U61	2 h 30 + semaine bloquée
Organisation de la maintenance et de l'après-vente					2 h
Projet	5		1 EPT commune orale	U62	2 h





DÉLAIS D'ACCÈS

- Après un baccalauréat professionnel, technologique ou général, début de la formation par apprentissage

MODALITÉS DE L'ALTERNANCE

- Les périodes d'alternance entre l'entreprise et le CFA sont organisées en fonction des périodes d'activités en entreprises et réparties sur l'année en fonction d'un calendrier d'alternance.

DURÉE ET RYTHME DE LA FORMATION

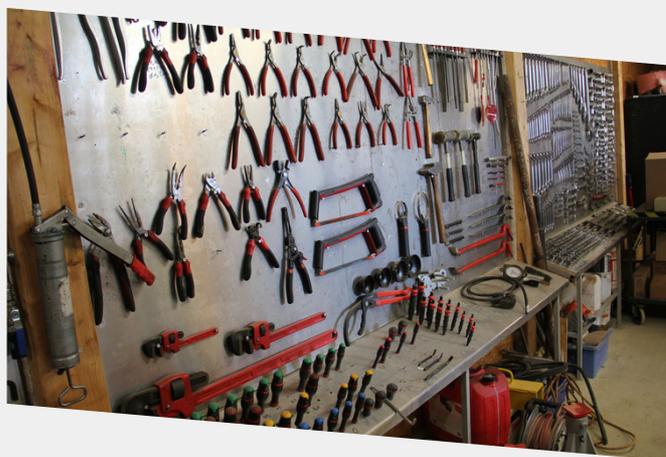
- **1ère année 655 heures** d'enseignement réparties sur 19 semaines au CFA.
- **2ème année 700 heures** d'enseignement réparties sur 20 semaines au CFA.
- Alternance régulière 2 semaines au CFA et 2 semaines en entreprise

LES MODALITÉS D'ADAPTATION

- Adaptation du parcours (durée, contenu, modalités pédagogiques) possible selon les résultats des positionnements ou de la Validation des Acquis Académiques.
- Prise en compte des besoins spécifiques
- Possibilité de compléter la formation dans le cadre d'une convention avec une entreprise tierce.

NOS
ATOUS

- Scolarité gratuite
- Aide au permis
- Financement 1er équipement
- Site sur 250 hectares
- Exploitation agricole polyculture/élevage
- Equipement des ateliers et en aménagements paysagers.
- Equipe constituée de formateurs issus du milieu professionnel
- Réseau d'entreprises partenaires
- L'accompagnement individualisé de chaque apprenti
- Certifié QUALIOPI et QUALIFORMAGRI





DÉBOUCHÉS ET POURSUITE D'ÉTUDES

- Une poursuite d'études est envisageable en licence professionnelle ou école d'ingénieur.
- Technicien d'après-vente
- Chef d'équipe
- Responsable d'atelier...

SUITE APRES LE BTS TSMA SESSION 2023

Réussite à
l'examen

Insertion
Pro

Poursuite
d'étude

86 %

100 %

0 %

TAUX D'APPRECIATION DES APPRENTIS DE LA SESSION 2023



INFORMATION SUR LA REMUNERATION DE L'APPRENTI

- La rémunération des apprentis est fixée en % du SMIC au 1er septembre 2023 selon l'âge et l'année de formation (barèmes nationaux)

Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti	% du smic	Salaire brut minimum mensuel (151,67 heures)
1re	moins de 18 ans	27 %	471,74 €
	18 à 20 ans	43 %	751,30 €
	21 à 25 ans*	53 %	926,02 €
2e	Moins de 18 ans	39 %	681,41 €
	18 à 20 ans	51 %	891,07 €
	21 à 25 ans*	61 %	1 065,79 €
3e	Moins de 18 ans	55 %	960,96 €
	18 à 20 ans	67 %	1 170,62 €
	21 à 25 ans*	78 %	1 747, 20 €

COÛT DE LA
FORMATION

8 400 € pris en charge à 100% par les OPCO de l'entreprise.

CONTACT
CFA

Centre de formation
Bourges-Le Subdray
Le Sollier CS18
18570 Le Subdray
Secrétaire apprentissage
Tel : 02 48 70 77 12
Mail : cfa.cher@educagri.fr